



DOSSIER ACTUFIN · NOTATION SOUVERAINE

AfCRA : l'Afrique peut-elle noter son propre risque sans perdre sa crédibilité ?

Le 7 octobre 2026, à Port-Louis, l'Union africaine lance l'Africa Credit Rating Agency. Derrière l'ambition panafricaine, une question décisive : les marchés utiliseront-ils vraiment ses notes ?

EN BREF

- L'AfCRA doit être lancée officiellement le 7 octobre 2026 à Port-Louis, après près de dix ans de discussions au sein de l'Union africaine.
- Le débat part d'un chiffre fort du PNUD : jusqu'à 74,5 milliards de dollars de surcoût potentiel lié à des notations jugées trop subjectives.
- Sur 54 pays africains, 22 n'ont jamais été notés par les grandes agences internationales.
- La vraie bataille ne sera pas politique mais réglementaire : sans reconnaissance hors d'Afrique, les notes AfCRA resteront une opinion supplémentaire.
- Le test de crédibilité viendra le jour où l'agence devra dégrader un État africain avec des arguments solides.

PORT-LOUIS. Le 7 octobre 2026, l'Union africaine doit franchir un cap symbolique à Maurice : le lancement officiel de l'Africa Credit Rating Agency, AfCRA, première agence de notation de crédit panafricaine portée à l'échelle continentale. Le projet répond à une conviction désormais largement partagée par les dirigeants africains : les grandes agences internationales surestiment une partie du risque africain, et cette surestimation coûte cher.

Mais entre une ambition politique légitime et une note capable de modifier le prix auquel un État ou une entreprise emprunte sur les marchés, il existe une distance considérable. L'AfCRA ne sera pas jugée sur son origine africaine, mais sur la rigueur de ses méthodologies, l'indépendance de sa gouvernance et la capacité de ses opinions à être utilisées par les investisseurs.

ACTUFIN DATA · LE DOSSIER AFCRA**74,5 Md\$**

Surcoût potentiel estimé par le PNUD en 2023

22

Pays africains jamais notés par les grandes agences

4 crans

Sous-évaluation moyenne évoquée par Standard Bank

7 oct. 2026

Lancement officiel prévu à Port-Louis



Visuel officiel du lancement de l'Africa Credit Rating Agency à Port-Louis. Source : APRM / Union africaine.

Le chiffre qui a tout déclenché : 74,5 milliards de dollars

Le point de départ du débat moderne est le rapport publié en avril 2023 par le Programme des Nations unies pour le développement, consacré au coût des emprunts africains et au rôle des notations souveraines. Selon cette étude, les pays africains pourraient économiser collectivement jusqu'à 74,5 milliards de dollars si les notations de crédit reposaient sur des évaluations moins subjectives.

Le PNUD détaillait ce surcoût en plusieurs composantes, dont 14,2 milliards de dollars de surcoûts d'intérêts sur les dettes domestiques et 30,9 milliards d'opportunités de financement manquées sur ces mêmes dettes. Pour donner l'échelle, ce montant dépasse l'aide totale reçue chaque année par le continent et représente environ 80 % des besoins annuels d'investissement en infrastructures de l'Afrique, estimés à 93 milliards de dollars.

LA PRÉCISION ESSENTIELLE

74,5 milliards de dollars ne sont pas un gain automatique

Ce chiffre mesure le coût estimé de notations jugées trop subjectives. Il ne signifie pas que la création d'une agence africaine fera mécaniquement économiser ce montant. L'économie ne se matérialisera que si les notes AfCRA sont reconnues, utilisées et intégrées dans les décisions de financement.

Un continent encore largement hors du radar

Trois données résument la position africaine dans le système mondial de notation. D'abord, sur les 54 pays du continent, 22 n'ont jamais été évalués par les grandes agences et ne disposent d'aucune note souveraine. Ensuite, parmi les pays africains notés, seuls deux étaient classés en catégorie investissement selon l'économiste en chef du PNUD, Raymond Gilpin, l'immense majorité restant en catégorie spéculative. Enfin, les écarts de coût du crédit restent considérables : des taux moyens proches de 4 % dans l'Union européenne, contre près de 7 % en Afrique de l'Ouest, 12 % en Afrique centrale et 14 % en Afrique de l'Est.

NOTATION ET COÛT DU CRÉDIT : L'ÉCART AFRICAIN

Indicateur	Constat	Lecture ACTUFIN
Pays sans note souveraine	22 pays africains jamais évalués par les grandes agences	Une partie du continent reste invisible pour les investisseurs institutionnels
Catégorie investissement	Seuls deux pays africains classés investment grade selon le PNUD	La prime de risque devient une contrainte structurelle
Afrique de l'Ouest	Taux moyens proches de 7 %	Coût supérieur aux marchés développés malgré des trajectoires économiques différenciées
Afrique centrale	Taux moyens proches de 12 %	Risque souverain et profondeur financière se renforcent mutuellement
Afrique de l'Est	Taux moyens proches de 14 %	Le financement externe reste très sensible à la perception du risque

Le directeur général de Standard Bank, Sim Tshabalala, a tenté de quantifier l'écart : selon lui, si l'on s'en tient aux seules données, les notations souveraines africaines seraient sous-estimées d'environ quatre crans. C'est précisément dans cette zone grise,

entre données économiques et appréciation qualitative du risque, que l'AfCRA veut intervenir.

L'effet plafond : pourquoi le privé paie aussi

L'enjeu dépasse les seuls États. Dans la pratique des agences, une entreprise est rarement notée au-dessus de l'État où elle opère. C'est le plafond souverain. Une note souveraine sous-évaluée pénalise donc mécaniquement les entreprises les plus solides du pays.

L'écart est concret : lorsqu'un État emprunte à l'international à 9 % ou 10 %, une entreprise privée de la même zone peut payer 12 % à 14 %. Pour une banque, une entreprise d'infrastructure, un énergéticien ou une grande société exportatrice, cette différence se traduit par des projets différés, des maturités plus courtes et un capital plus cher.

POURQUOI LES ENTREPRISES SONT CONCERNÉES

Le plafond souverain transmet le risque de l'État au secteur privé

- Une entreprise solide peut rester pénalisée par la note du pays où elle opère.
- Le coût du capital augmente pour les banques, les infrastructures, l'énergie et les grands groupes exportateurs.
- Les maturités disponibles se raccourcissent lorsque la perception du risque souverain se détériore.
- L'AfCRA veut aussi noter collectivités et entreprises, et pas seulement les États.



La conférence africaine sur les notations de crédit à Maurice, en amont du lancement de l'AfCRA. Source : APRM / organisateurs.

Neuf ans pour passer de l'idée à l'agence

Le lancement de Port-Louis n'est pas une improvisation. En 2017, l'Union africaine confie au Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, MAEP/APRM, le mandat d'accompagner les États membres dans leurs relations avec les agences de notation. En mai 2022, alors président en exercice de l'Union africaine, Macky Sall appelle publiquement à la création d'une agence africaine pour mettre fin à ce qu'il présente comme des injustices de notation.

Avril 2023 marque un tournant avec la publication du rapport du PNUD. L'Union africaine évoque ensuite un lancement en 2024, puis l'objectif est repoussé au second semestre 2025. En 2025-2026, Maurice est retenue comme juridiction d'accueil du siège au terme d'une sélection ouverte aux États membres, choix confirmé par l'Union africaine en février 2026. Le 23 septembre 2026, la présidente namibienne Netumbo Nandi-Ndaitwah confirme le lancement devant l'Assemblée générale des Nations unies. Les 5 et 6 octobre, Maurice accueille la conférence africaine sur la notation de crédit. Le 7 octobre doit marquer l'acte officiel.

AFCRA · CHRONOLOGIE D'UN LANCEMENT ATTENDU

Date	Étape
2017	Mandat confié au MAEP/APRM sur les relations entre États africains et agences de notation
Mai 2022	Macky Sall appelle à la création d'une agence africaine de notation
Avril 2023	Rapport du PNUD chiffrant le surcoût potentiel à 74,5 Md\$
2024	Premier objectif de lancement évoqué par l'Union africaine
Février 2025	Objectif repoussé au second semestre 2025
Février 2026	Maurice confirmée comme juridiction d'accueil du siège
5-6 oct. 2026	Conférence africaine sur la notation de crédit à Maurice
7 oct. 2026	Lancement officiel attendu à Port-Louis

Les reports successifs ne sont pas anodins. Ils traduisent la difficulté à réunir capital, gouvernance, méthode, agrément réglementaire et crédibilité opérationnelle avant d'ouvrir la porte.



Port-Louis, Maurice, juridiction d'accueil du siège de l'AfCRA. Photo fournie.

Ce que l'AfCRA dit être, et ne pas être

Trois choix de conception méritent d'être soulignés. D'abord, l'AfCRA n'est pas présentée comme une administration de l'Union africaine. Issue d'une initiative continentale, elle est conçue comme une structure indépendante, portée par le secteur privé et financée par ses propres activités. Ensuite, elle ne se présente pas comme une remplaçante des Big Three. Son positionnement officiel est celui d'un complément, apportant une notation alternative fondée sur une méthodologie différente, mieux adaptée aux réalités africaines. Enfin, elle ne peut pas devenir une agence de complaisance. Le MAEP a lui-même précisé que l'AfCRA ne devait pas attribuer des notes favorables aux acteurs africains, mais apporter davantage de diversité dans les opinions de notation.

« Une agence de notation qui n'ose pas porter de mauvaise nouvelle ne vaut rien aux yeux des marchés. »

— La Rédaction ACTUFIN

La formule résume le défi. L'AfCRA gagnera moins de crédibilité en relevant des notes africaines qu'en démontrant qu'elle sait aussi les abaisser lorsque les fondamentaux l'exigent.

Les précédents ne sont pas rassurants

L'AfCRA n'est pas la première tentative de contester l'oligopole Moody's, S&P et Fitch. L'Europe a envisagé, au plus fort de la crise des dettes souveraines au début des années 2010, la création d'une agence européenne pour contrer des dégradations jugées excessives. Le projet n'a jamais vu le jour, faute d'investisseurs prêts à en financer le lancement. La Chine a vu émerger Dagong, qui se voulait une alternative non occidentale, avant d'être sanctionnée par le régulateur chinois en 2018 pour des pratiques non conformes. La Russie a créé ACRA en 2015, dans le contexte des sanctions occidentales. L'agence est devenue une référence domestique, mais sans acquérir de reconnaissance significative auprès des investisseurs internationaux.

AGENCES ALTERNATIVES : TROIS PRÉCÉDENTS UTILES

Expérience	Ambition	Résultat
Europe	Créer une agence européenne après la crise des dettes souveraines	Projet abandonné faute de financement et d'appétit de marché
Chine · Dagong	Proposer une lecture non occidentale du risque	Crédibilité affaiblie après sanctions du régulateur chinois en 2018
Russie · ACRA	Construire une référence domestique dans un contexte de sanctions	Reconnaissance locale, influence internationale limitée

Le point commun est instructif : une agence alternative peut s'imposer sur son marché intérieur, mais peine à influencer les investisseurs mondiaux, qui continuent de s'appuyer sur les agences reconnues par leurs propres régulateurs.

Le vrai test : la reconnaissance réglementaire

C'est l'angle mort de nombreux commentaires. Un fonds de pension américain ou une banque européenne ne choisit pas librement l'agence dont il utilise les notes. Ses régulateurs lui imposent de recourir à des agences enregistrées ou reconnues dans sa juridiction. Tant que l'AfCRA ne sera pas intégrée dans ces cadres, ses notes resteront, pour une grande partie des prêteurs internationaux, une opinion supplémentaire plutôt qu'une référence utilisable dans les ratios de capital.

Avant même de publier ses premières notes, l'agence doit satisfaire aux exigences applicables à son activité à Maurice. Le choix de Port-Louis n'est donc pas neutre. La juridiction mauricienne offre un environnement financier reconnu et régulé, un atout pour une institution dont tout le capital repose sur la confiance.



Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate

**Finance en Afrique
Maurice accueille l'Africa Credit Rating Agency (AfCRA)**

Ébène, ce 2 octobre 2026 – Maurice s'apprête à accueillir un moment déterminant pour la finance africaine. L'Africa Credit Rating Agency (AfCRA), initiative continentale de l'Union africaine portée par l'African Peer Review Mechanism (APRM), sera officiellement lancée le 7 octobre prochain, en présence de plusieurs hautes personnalités, notamment le Président de la Commission de l'Union africaine, M. Mahamoud Ali Youssouf, et le Secrétaire exécutif de la United Nations Economic Commission for Africa (UNECA), M. Claver Gatete et la ministre des Services financiers et de la Planification économique de Maurice, Dr. Jyoti Jeetun.

Cet événement constituera le point culminant de la deuxième Africa Annual Conference on Credit Ratings, organisée à Maurice conjointement par l'APRM et le ministère des Services financiers et de la Planification économique de Maurice et qui réunira les 5 et 6 octobre quelque 200 participants, dont environ 160 délégués étrangers, provenant pour la plupart du continent africain.

Avec l'AfCRA, l'Afrique aura bientôt sa propre agence de notation de crédit. Structuré pour fonctionner de manière indépendante, cet organisme contribuera à l'évolution de l'architecture financière africaine, à la mobilisation de ses capitaux et au renforcement de ses marchés. Autant d'enjeux centraux qui seront évoqués lors de la deuxième édition de l'Africa Annual Conference on Credit Ratings, qui aura pour thème « Towards Developing African Capital Markets: Rechanneling Africa's Capital ».

Choisi comme pays hôte du siège de l'AfCRA, Maurice s'était imposée à l'issue d'un processus d'évaluation compétitif impliquant plusieurs États membres de l'Union africaine.

-FIN-

Communiqué du ministère mauricien des Services financiers annonçant l'accueil de l'AfCRA. Source : Ministry of Financial Services and Economic Planning, Maurice.

L'angle Afrique francophone

Pour l'UEMOA et la CEMAC, l'arrivée de l'AfCRA pose une question spécifique. L'espace francophone n'est pas un désert en matière de notation. Des agences régionales comme Bloomfield Investment Corporation, basée à Abidjan, ou West Africa Rating Agency, basée à Dakar, notent déjà des émetteurs locaux, notamment dans le cadre des émissions obligataires sur le marché régional.

L'AfCRA devra donc trouver sa place entre ces acteurs régionaux, déjà établis sur les marchés domestiques, et les grandes agences internationales qui dominent les émissions en devises. Pour des pays comme la Côte d'Ivoire ou le Sénégal, qui empruntent régulièrement sur les marchés internationaux via des eurobonds, l'enjeu sera de savoir si une note AfCRA pourra, à terme, peser sur les conditions de ces émissions. Pour les 22 pays africains sans note souveraine, dont plusieurs États francophones d'Afrique centrale et du Sahel, l'AfCRA pourrait surtout offrir une première fenêtre de visibilité auprès des investisseurs.

AFRIQUE FRANCOPHONE : L'ENJEU CONCRET

Compléter l'écosystème, pas effacer les agences régionales

- Bloomfield à Abidjan et WARA à Dakar disposent déjà d'une présence régionale sur certains marchés domestiques.
- L'AfCRA peut donner une visibilité continentale aux souverains non notés.
- L'impact sur les eurobonds dépendra de la reconnaissance par les régulateurs et investisseurs internationaux.
- La CEMAC et le Sahel pourraient être les premiers bénéficiaires d'une première opinion souveraine crédible.



Session de l'Union africaine : l'AfCRA est née d'une impulsion politique continentale, mais devra prouver son indépendance technique. Photo fournie.

Le test de vérité

La formule la plus juste tient en une scène future : le jour où les analystes de l'AfCRA devront dégrader un État membre de l'Union africaine qui a porté sa création. Ce jour-là, l'agence entrera réellement dans son métier. Une agence qui confirme toujours le discours des autorités ne sera pas utile aux investisseurs. Une agence capable de dégrader un État africain avec des arguments solides, puis de relever un autre État que les grandes agences sous-évaluent, avec des arguments tout aussi solides, peut gagner en quelques années une crédibilité que les discours politiques ne lui donneront jamais.

Ce qu'il faut surveiller après le 7 octobre

LA LISTE DE SURVEILLANCE ACTUFIN

- La publication des méthodologies de notation et leur différence réelle avec celles des grandes agences.
- La composition du capital et de la gouvernance, et les garanties d'indépendance vis-à-vis des États notés.
- Le calendrier des premières notations et le choix des premiers pays ou entreprises évalués.
- Les démarches de reconnaissance réglementaire hors d'Afrique.
- La première dégradation d'un État membre, véritable acte de naissance de la crédibilité de l'agence.



Annnonce de la 2e conférence annuelle sur les notations de crédit à Maurice. Source : APRM / partenaires.

L'idée à retenir

L'AfCRA répond à un problème réel et chiffré : le continent paie son crédit plus cher que ne le justifient toujours ses fondamentaux. Mais une agence de notation ne se décrète pas crédible. Elle le devient par la rigueur de ses analyses, la transparence de ses méthodes, l'indépendance de sa gouvernance et le courage de ses notes.

Le succès de l'AfCRA dépendra finalement moins de son origine africaine que de la qualité de ses analyses. Les marchés, pas les sommets politiques, en seront les juges.

SOURCES DE RÉFÉRENCE

- PNUD — Réduire le coût des emprunts en Afrique : le rôle des notations souveraines, avril 2023
- Union africaine et MAEP/APRM
- Ministry of Financial Services and Economic Planning, Maurice
- France 24, Agence Ecofin, The Conversation, allAfrica, Le Jecos, TRT Afrika
- La Presse de Tunisie, Managers.tn, ION News Maurice, Maurice Info, L'Œil d'Afrique, La Nouvelle Tribune, Financial Afrik

Sources : PNUD, Union africaine, MAEP/APRM, autorités mauriciennes, France 24, Agence Ecofin, The Conversation, allAfrica, Le Jecos, TRT Afrika, La Presse de Tunisie, Managers.tn, ION News Maurice, Maurice Info, L'Œil d'Afrique, La Nouvelle Tribune, Financial Afrik

Dossier ACTUFIN — reproduction interdite sans autorisation. Version en ligne : <https://actufin.com/article/dossier-afcra-afrique-agence-notation-risque-credit-credibilite>